

PREAMBULE SPECIAL REGLEMENTS REGIONAUX 2009 2010

RELATIF A L'UTILISATION DES COMBINAISONS

1. Réglementation : remise au musée des combinaisons et du polyuréthane.

Lors du bureau fédéral des 25 et 26 août à Lacanau (Gironde), entre autres dossiers traités, il a été décidé qu'à compter du 16 septembre 2009 pour toutes les compétitions natation et maîtres disputées sur le territoire français seul le « shorty » (ou short), dos ouvert pour les dames, tout tissu, sera autorisé. Cette réglementation ne fait que devancer d'un trimestre la décision officielle de la FINA qui, à partir du 1er janvier 2010, n'autorisera que cet équipement avec, bien évidemment, le maillot de bain traditionnel.

Le feuilleton mouvementé des combinaisons s'achève donc sur cette sage décision.

2. Réglementation FINA relative aux combinaison applicable au 1^{er} Janvier 2010 pour les compétitions internationales :

*Ces modifications du règlement ont été adoptées lors du congrès de la FINA du 23 juillet 2009 à Rome. **Précisions importantes** : Cet extrait du nouveau règlement de la FINA a pour objectif de présenter une synthèse des décisions prises à Rome et non de présenter la traduction officielle du règlement FINA.*

La FINA a fixé le règlement applicable pour les combinaisons en considérant 2 périodes :

1. La fin de l'année 2009
2. A partir du 1 janvier 2010.

Rappel : Le Bureau de la FFN ayant décidé d'appliquer dès le début de la saison 2009-2010 le règlement FINA applicable au 1 janvier 2010, seul celui-ci est évoqué ci-dessus :

Article FINA BL 8.2 : Lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter des maillots de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui,

- pour les hommes ne doit pas dépasser le dessus du **nombril** et le dessous des **genoux**,
- pour les femmes, ne doit pas couvrir le **cou**, ni dépasser au delà des **épaules** et le dessous des **genoux**.

Le maillot de bain doit être réalisé dans une matière « **textile** » **exclusivement**. Les « **fermetures éclair** » et **autres dispositif de fermeture** ne sont pas autorisés.

3. Réglementation FFN relatif au port des combinaisons pour nos Jeunes et très jeunes nageurs :

Afin de garantir l'équité sportive, le département course de la FFN a décidé de proposer **d'interdire** pour nos jeunes et très jeunes nageurs, **le port de la combinaison** à compter de la présente saison sportive 2009/2010.

Cette mesure concerne les catégories Avenirs, Poussins et Benjamins, et ce à tous les échelons de compétition : local, départemental, régional, interrégional et national.

Par voie de conséquence, les épreuves suivantes devront être nagées uniquement en « maillot de bain » :

- **Les trois étapes du Natathlon.**
- **La finale nationale du Natathlon (Trophée Lucien ZINS) ainsi que les finales Interrégionales, Régionales, Départementales, ou locales.**
- **La coupe 12/13 ans de développement.**
- **La coupe de France benjamins des départements : Alex Jany.**